

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Toulouse, le 29 juin 2016

Service régional de l'agriculture
et de l'agroalimentaire

Affaire suivie par : Hakima Béchoua
Téléphone : 05.61.10.62.37

Droit de préemption au profit de la future Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (SAFER LRMP) - Consultation du public

NOTE DE PRESENTATION :

La démarche est conduite par la Direction régionale de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DRAAF) de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, missionnée par monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Objet de la consultation :

Elle porte sur l'octroi au profit de la future Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (SAFER LRMP) du droit de préemption et du bénéfice de l'offre amiable avant adjudication volontaire.

Elle se fait en application de l'article L143-7 alinéa I du code rural et de la pêche maritime, relatif aux conditions d'exercice du droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).

Documents de consultation :

La présente note de présentation, ainsi que la demande d'octroi du droit de préemption accompagnée du projet de décret ministériel d'agrément du droit de préemption au bénéfice de la SAFER LRMP constituent les documents de consultation. Ils sont disponibles sur le site internet de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Durée de la consultation :

Ces documents de consultation sont disponibles du 1er au 30 juillet 2016. **Les observations du public sont à transmettre, exclusivement par voie postale, à l'adresse suivante :**

DRAAF Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
SRAA – Unité Agriculture et Territoires
(Consultation sur l'octroi du droit de préemption de la future SAFER LRMP)
à l'attention de Mme Hakima BECHOUA, Commissaire du Gouvernement Adjointe
Cité Administrative – Bât. E – Boulevard Armand Duportal
31 074 TOULOUSE CEDEX

NB : Seront pris en compte les seuls courriers d'observation reçus à cette adresse le 4 août 2016 au plus tard.

Suites de la consultation :

Après dépouillement et analyses, **une synthèse des observations** sera ensuite mise à disposition **sur le site internet de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.**